

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Sakarat Brodikill whole wheat

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2017-0012

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0014408-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	12
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
5. Conditions générales d'utilisation	15
5.1. Consignes d'utilisation	15
5.2. Mesures de gestion des risques	17
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	17
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
6. Autres informations	18

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Sakarat Brodikill whole wheat
Sakarat Brodikill Graan
Brodiag Graan

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Killgerm GmbH
	Adresse	Bussardweg 16 41468 Neuss Dusseldorf Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2017-0012	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0014408-0000	
Date de l'autorisation	30/06/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	01/01/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Killgerm Chemicals Limited
Adresse du fabricant	115 Wakefield Road WF5 9AR Ossett, West Yorkshire, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	115 Wakefield Road WF5 9AR Ossett, West Yorkshire, Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	ACTIVA S.r.l./Dr.TEZZA S.r.l.
Adresse du fabricant	Via Feltre,32 20132 Milano Italie
Emplacement des sites de fabrication	Dr.TEZZA S.r.l., Via Tre Ponti, 22 37050 S.Maria di Zevio (VR) Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Risque présumé d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p>
Conseils de prudence	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Ne pas respirer les poussières.</p> <p>Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>Porter des gants de protection.</p>

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations régionales/nationales.

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations régionales/nationales.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats bruns - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-House mouseAdults and juveniles Rattus norvegicus-Brown ratAdults and juveniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Souris: Infestation légère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres. Rats: Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres. - - Souris: Infestation légère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres

Infestation sévère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres.

Rats:

Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres
Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale: 3 kg.

Grains en vrac: sac en plastique ou sachet (PE, PP ou LDPE), seau en plastique kraft (PEHD) et carton, jusqu'à 10 kg

En outre, un sac en plastique ou un sachet (PE, PP ou LDPE) de 10 à 100 grammes, dans quatre types d'emballage:

Boîte en carton, jusqu'à 10 kg

Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés
Matériel: carton

Seau en plastique, jusqu'à 10 kg

Description: seau scellé rectangulaire ou conique
Matériel: HDPE

Sacs kraft, jusqu'à 10 kg

Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène
Matériau: papier kraft et polyéthylène

Grain en sachets: sacs LDPE, PP et PE de 25g, 50g et 100g, dans quatre types d'emballage différents:

Sac en plastique

Description: sacs préfabriqués ou de série, tous deux soudés thermiquement
Matériau: polyéthylène ou polypropylène ou LDPE
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Boîte en carton

Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés
Matériel: carton
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Seau en plastique

Description: seau scellé rectangulaire ou conique
Matériel: HDPE
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Sacs kraft

Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène
Matériau: papier kraft et polyéthylène
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant à la fin de la période de traitement.
- Si possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée au plus tard toutes les quatre semaines pour éviter une sélection d'une population résistante.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les utilisateurs de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris domestiques et/ou rats bruns - Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de	Mus musculus-House mouseAdults and Juveniles

développement)	Rattus norvegicus-Brown ratAdults and Juveniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Souris: Infestation légère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres. Rats: Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres. - - Souris: Infestation légère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres. Rats: Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale: 3 kg. <u>Grains en vrac: sac en plastique ou sachet (PE, PP ou LDPE), seau en plastique kraft (PEHD) et carton, jusqu'à 10 kg</u> En outre, un sac en plastique ou un sachet (PE, PP ou LDPE) de 10 à 100 grammes, dans quatre types d'emballage: Boîte en carton, jusqu'à 10 kg Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés Matériel: carton Seau en plastique, jusqu'à 10 kg Description: seau scellé rectangulaire ou conique Matériel: HDPE Sacs kraft, jusqu'à 10 kg Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène Matériau: papier kraft et polyéthylène <u>Grain en sachets: sacs LDPE, PP et PE de 25g, 50g et 100g, dans quatre types d'emballage différents:</u> Sac en plastique Description: sacs préfabriqués ou de série, tous deux soudés thermiquement Matériau: polyéthylène ou polypropylène ou LDPE Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Boîte en carton

Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés

Matériel: carton

Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Seau en plastique

Description: seau scellé rectangulaire ou conique

Matériel: HDPE

Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Sacs kraft

Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène

Matériau: papier kraft et polyéthylène

Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant à la fin de la période de traitement.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de contrôler la zone traitée au moins toutes les 4 semaines afin d'éviter la sélection de population résistante.

- Lorsqu'ils sont utilisés à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et disposés à des endroits stratégiques afin de minimiser l'exposition des espèces non ciblées.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non ciblées et des enfants. Couvrez ou bloquez les entrées des trous où des appâts ont été placés afin de réduire le risque de rejet et de déversement des appâts.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les utilisateurs de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats bruns - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes et décharges extérieures

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown ratAdults and juveniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Zones ouvertes extérieures Décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Rats: Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres. - - Rats: Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale: 3 kg. Grains en vrac: sac en plastique ou sachet (PE, PP ou LDPE), seau en plastique kraft (PEHD) et carton, jusqu'à 10 kg En outre, un sac en plastique ou un sachet (PE, PP ou LDPE) de 10 à 100 grammes,

dans quatre types d'emballage:

Boîte en carton, jusqu'à 10 kg

Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés
Matériel: carton

Seau en plastique, jusqu'à 10 kg

Description: seau scellé rectangulaire ou conique
Matériel: HDPE

Sacs kraft, jusqu'à 10 kg

Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène
Matériau: papier kraft et polyéthylène

Grain en sachets: sacs LDPE, PP et PE de 25g, 50g et 100g, dans quatre types d'emballage différents:

Sac en plastique

Description: sacs préfabriqués ou de série, tous deux soudés thermiquement
Matériau: polyéthylène ou polypropylène ou LDPE
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Boîte en carton

Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés
Matériel: carton
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Seau en plastique

Description: seau scellé rectangulaire ou conique
Matériel: HDPE
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Sacs kraft

Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène
Matériau: papier kraft et polyéthylène
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant à la fin de la période de traitement.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de contrôler la zone traitée au moins toutes les 4 semaines afin d'éviter la sélection d'une population résistante.
- Lorsqu'ils sont utilisés à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et disposés à des endroits stratégiques afin de minimiser l'exposition des espèces non ciblées.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non ciblées et des enfants. Couvrez ou bloquez les entrées des trous où des appâts ont été placés afin de réduire le risque de rejet et de déversement des appâts.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les utilisateurs de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne placez pas directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et/ou rats bruns - Usage professionnel - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-House mouse Adults and juveniles Rattus norvegicus-Brown rat other: Adults and juveniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.

**Taux et fréquences
d'application**

Souris: Infestation légère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres
Infestation sévère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres. Rats: Infestation
légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 100 g
d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres. - -

Souris:

Infestation légère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres
Infestation sévère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres.

Rats:

Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres
Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

**Dimensions et matériaux
d'emballage**

Taille minimale: 3 kg.

Grains en vrac: sac en plastique ou sachet (PE, PP ou LDPE), seau en plastique kraft (PEHD) et carton, jusqu'à 10 kg

En outre, un sac en plastique ou un sachet (PE, PP ou LDPE) de 10 à 100 grammes, dans quatre types d'emballage:

Boîte en carton, jusqu'à 10 kg

Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés
Matériel: carton

Seau en plastique, jusqu'à 10 kg

Description: seau scellé rectangulaire ou conique
Matériel: HDPE

Sacs kraft, jusqu'à 10 kg

Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène
Matériau: papier kraft et polyéthylène

Grain en sachets: sacs LDPE, PP et PE de 25g, 50g et 100g, dans quatre types d'emballage différents:

Sac en plastique

Description: sacs préfabriqués ou de série, tous deux soudés thermiquement
Matériau: polyéthylène ou polypropylène ou LDPE
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Boîte en carton

Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés
Matériel: carton
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Seau en plastique

Description: seau scellé rectangulaire ou conique
Matériel: HDPE
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Sacs kraft

Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène
Matériau: papier kraft et polyéthylène
Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris :
Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage sont intacts, afin également de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez les points d'appâtage au besoin.
- Pour les rats :
Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage sont intacts, afin également de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez les points d'appâtage au besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestiques et/ou rats bruns - Usage professionnel - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

<p>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</p> <p>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</p>	<p>Ne s'applique pas aux rodenticides</p> <p>Mus musculus-House mouseAdults and juveniles</p> <p>Rattus norvegicus-Brown ratAdults and juveniles</p>
<p>Domaine d'utilisation</p>	<p>Extérieur</p> <p>autour des bâtiments</p>
<p>Méthode(s) d'application</p>	<p>Application des appâts -</p> <p>Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Souris: Infestation légère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres. Rats: Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres. - -</p> <p>Souris: Infestation légère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 60 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres.</p> <p>Rats: Infestation légère: 100 g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres Infestation sévère: 100 g d'appâts par point d'appât tous les 5 mètres.</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Taille minimale: 3 kg.</p> <p><u>Grains en vrac: sac en plastique ou sachet (PE, PP ou LDPE), seau en plastique kraft (PEHD) et carton, jusqu'à 10 kg</u></p> <p>En outre, un sac en plastique ou un sachet (PE, PP ou LDPE) de 10 à 100 grammes, dans quatre types d'emballage:</p> <p>Boîte en carton, jusqu'à 10 kg Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés Matériel: carton</p> <p>Seau en plastique, jusqu'à 10 kg Description: seau scellé rectangulaire ou conique Matériel: HDPE</p> <p>Sacs kraft, jusqu'à 10 kg Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène Matériau: papier kraft et polyéthylène</p> <p><u>Grain en sachets: sacs LDPE, PP et PE de 25g, 50g et 100g, dans quatre types d'emballage différents:</u></p> <p>Sac en plastique Description: sacs préfabriqués ou de série, tous deux soudés thermiquement Matériau: polyéthylène ou polypropylène ou LDPE Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg</p>

Boîte en carton

Description: boîte en carton à monter soi-même avec rabat et joint ou rabats collés

Matériel: carton

Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Seau en plastique

Description: seau scellé rectangulaire ou conique

Matériel: HDPE

Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

Sacs kraft

Description: sac kraft en papier avec sac intérieur en polyéthylène

Matériau: papier kraft et polyéthylène

Contenu (poids net): 3 kg, 5 kg, 10 kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (eg. pluie, neige, etc.). Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Pour les souris :

Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage sont intacts, afin également de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez les points d'appâtage au besoin.

- Pour les rats :

Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage sont intacts, afin également de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez les points d'appâtage au besoin.

- Remplacer tout appât se trouvant dans un point d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du point d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant (EN374) aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des points d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Pour les sacs non réutilisables: ne pas ouvrir les sacs avec l'appât.
- Grains en vrac: placez l'appât dans le point d'appâtage à l'aide d'un doseur. Spécifiez les méthodes permettant de minimiser la poussière (par exemple, essuyage humide).

Usage professionnel:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du point d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant (EN374) aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des points d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Enlever les appâts restants ou les appâts à la fin de la période de traitement.

- Pour les sacs non réutilisables: ne pas ouvrir les sacs avec l'appât.
- Grains en vrac: placez l'appât dans le point d'appâtage à l'aide d'un doseur. Spécifiez les méthodes permettant de minimiser la poussière (par exemple, essuyage humide).

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les points d'appâtage entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Usage professionnel:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les utilisateurs de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pendant le traitement, rechercher et éliminer les rongeurs morts à intervalles réguliers (par exemple au moins deux fois par semaine) pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire. [le cas échéant, préciser à quelle fréquence les contrôles doivent être effectués ou comment ils doivent être effectués quotidiennement].
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer qu'il ne peut pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les points d'appâtage à l'eau entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque point d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter le centre antipoison (tel. +3270245245).
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, cela peut prendre 4 à 10 jours après la consommation de l'appât avant que les rodenticides anticoagulants ne soient efficaces.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues, porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.